
La Communauté de Communes Seine - Mauldre

Principales caractéristiques

Nombre de communes :	5
Population totale :	18 985

Localisation au sein du département



Maintien de la Communauté de Communes Seine - Mauldre

La communauté de communes de Seine-Mauldre (CCSM), créée en 2004, se caractérise par un coefficient d'intégration fiscale élevé qui s'établit à 42,0% (29,1% pour les communautés de communes en moyenne en France).

Elle compte 19 000 habitants pour 5 communes, dont 12 300 habitants à Aubergenville. Trois de ses communes sont concernées par l'OIN Seine Aval : Aubergenville, Flins et Bouafle.

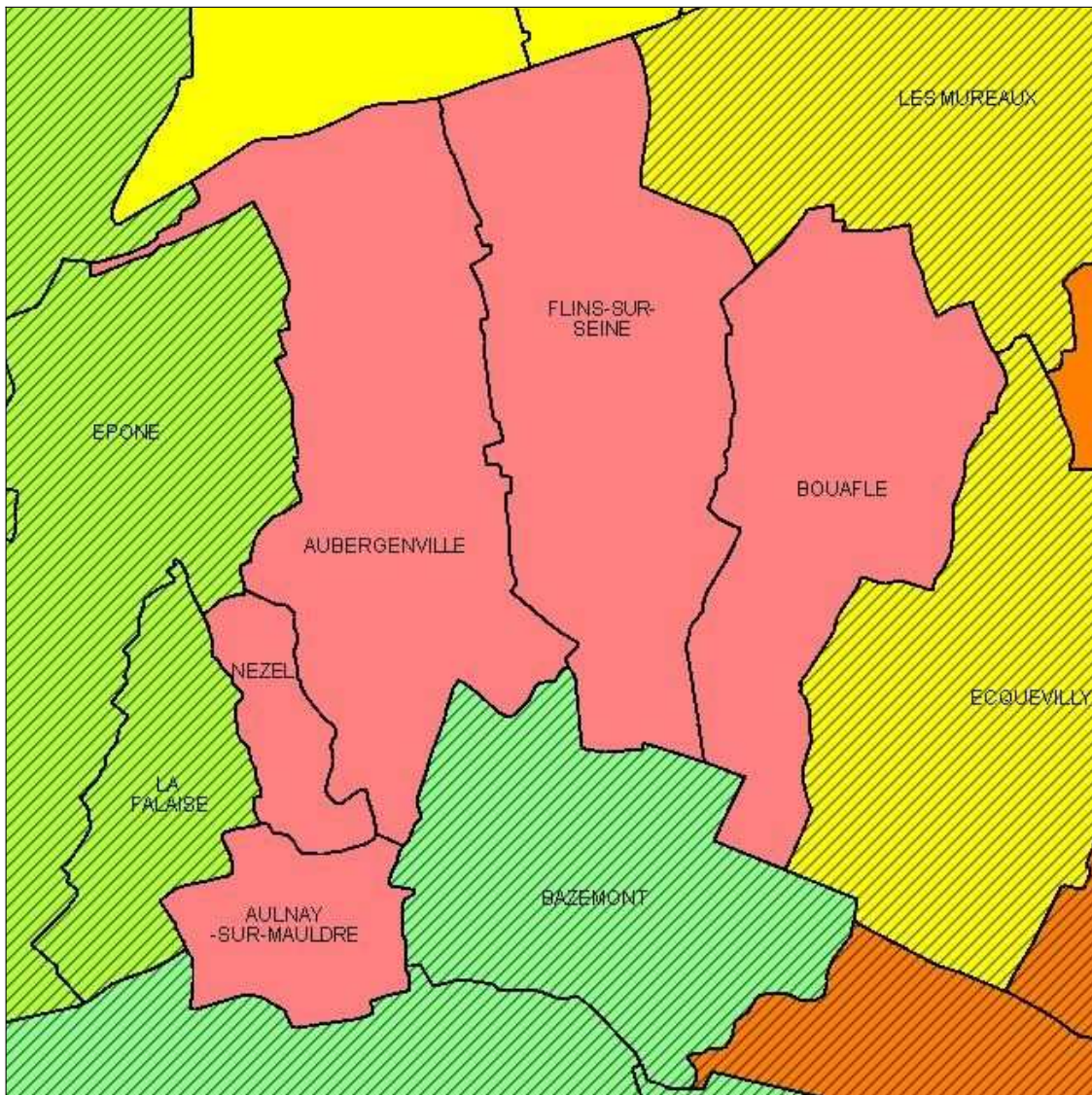
Comme son nom l'indique, le territoire inclut la partie aval de la vallée de la Mauldre, dans un paysage de transition entre la vallée de la Seine et le Val de Gally – Mauldre, et dans le cadre général de l'axe de développement le long de la Seine et de l'A13. Les territoires voisins situés à l'Ouest et à l'Est sont davantage structurés selon l'axe nord-sud grâce à l'existence de ponts sur la Seine.

L'espace de la communauté de commune ne repose pas clairement sur un territoire unitaire, avec une entité urbaine spécifique à Aubergenville, distincte de celle de Bouafle et de celles des Mureaux et de Epône. Mais il dispose d'un potentiel de projets, avec des enjeux communs, notamment de reconversion économique.

L'activité industrielle est forte, et localisée dans les zones d'activités d'Aubergenville et de Flins, Bouafle et Nézel, sont résidentielles et caractérisées par une densité de population relativement importante.

Son périmètre peut demeurer en l'état dans l'immédiat.

Périmètre de la Communauté de Communes Seine-Mauldre



Caractéristiques fiscales de l'EPCI

Répartition des communes par strate		
strates	nombre	population
Communes de moins de 2 000 habitants	2	2 155
Communes de 2 000 à 5 000 habitants	2	4 618
Communes de 5 000 à 10 000 habitants	0	0
Communes de plus de 10 000 habitants	1	12 212
Total	5	18 985
Pour mémoire, EPCI préexistant : Co seine-Mauldre	5	18985

Convergence imposition CFE	
taux voté EPCI	18,72%
Intégration immédiate si taux CFE le moins élevé / taux CFE le plus élevé > ou = 90%	Non
Période de lissage des taux	12 ans (durée choisie par EPCI)

EPCI :	Bases d'imposition sur les ménages			Bases d'imposition sur les entreprises
	TH	TFB	TFNB	CFE
	Bases	Bases	Bases	Bases
en €	23 918 968	36 017 537	90 146	25 545 140
€ / hab.	1 259,89	1 897,16	4,75	1 345,54
Moyenne déptale en €/hab.	1752,28	1565,16	7,23	429,27
Ecart	-492,39	332,00	-2,48	916,27
soit (en %)	-28,10	21,21	-34,33	213,45

impositions auto-liquidées	
Produits CVAE	IFER
1 754 488	18 507
92,41	0,97
65,71	5,24
26,70	-4,27
40,64	-81,40

Poids relatif des communes membres					
communes	% base TH	% base TFB	% base TFNB	CFE	
				% base	taux actuel
AULNAY-SUR-MAULDRE	6,64	3,17	8,57	0,22	20,74
AUBERGENVILLE	57,99	61,70	42,65	62,63	19,66
NEZEL	5,39	2,48	5,06	0,17	19,71
BOUAFLE	12,91	6,90	22,50	2,22	20,87
FLINS-SUR-SEINE	17,07	25,74	21,22	34,76	15,68
Total	100	100	100	100	

Dans cette hypothèse, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de "Seine-Mauldre" regrouperait, comme actuellement, 5 communes et formerait un ensemble de 19 000 habitants.

Les bases d'imposition sur les ménages reflètent une situation relativement défavorable en termes de tissu fiscal (base TH inférieure de 28 % à la moyenne départementale) alors même que celles de la fiscalité localement taxable sur les entreprises sont très significativement supérieures à cette moyenne (+ 213 % pour la CFE).

Il est rappelé que l'EPCI actuel a opté pour la période maximale de lissage des taux, soit 12 ans.

Source : DGFIP

Proposition de simplification de la carte intercommunale

L'ensemble des syndicats dont le périmètre couvre au moins une commune de la Communauté de Communes Seine – Mauldre ont été ventilés en fonction de leur périmètre et de leurs compétences dans le tableau page suivante.

Les communes adhèrent directement à un total de 17 syndicats. Parmi ces derniers, on dénombre 12 syndicats à vocation unique (SIVU), 2 syndicats à vocation multiple (SIVOM) et 3 syndicats mixtes.

Exemples de simplification de la carte intercommunale sous réserve d'une étude plus approfondie des statuts et des compétences des différents groupements :

■ Les syndicats classés dans le cas 2

La Communauté de Communes Seine – Mauldre pourrait se substituer au SIVU à vocation sportive de Bouafle et Flins-sur-Seine à la condition préalable d'exercer ou de s'attribuer la compétence *équipement sportif*.

Si, à la suite de cette substitution, le SIVU n'exerçait plus de compétences, une procédure de dissolution pourrait être engagée.

		Cas 2 : le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI	Cas 3 : l'EPCI est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre chevauche celui du syndicat
obligatoires	Compétences			
	Aménagement de l'espace			
	Actions de développement économique			
optionnelles	Compétences			<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU de la Mauldre inférieure et du ru de Riche ▪ Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) ▪ SIVU de gestion du ru d'Orgeval ▪ Syndicat mixte d'évacuation et d'élimination des déchets de la région de Montfort-l'Amaury et Houdan (SIEED)
	Protection et mise en valeur de l'environnement			
	Politique du logement et du cadre de vie			
	Création, aménagement et entretien de la voirie			<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVOM d'Ecquevilly, Bouafle, Chapet et Flins (1/2)
	Équipements culturels, sportifs et scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU à vocation sportive Bouafle et Flins-sur-Seine 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU du lycée d'Aubergenville ▪ SIVOM de Maule (1/2)
	Action sociale			
Assainissement			<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'assainissement d'Aubergenville et Epône ▪ SIVU d'assainissement des prés Foulon ▪ SIVU d'assainissement de Meulan, Hardricourt et des Mureaux 	

		Cas 2 : le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de l'EPCI	Cas 3 : l'EPCI est totalement inclus dans le périmètre du syndicat	Cas 4 : le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre chevauche celui du syndicat
Compétences facultatives	Autres		<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU d'électricité des vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval (SIVAMASA) et SEY ▪ SIVU des établissements pour handicapés du Val de Seine <p style="text-align: center;">1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SIVU de transports scolaires de Mantes, Maule et Septeuil ▪ SIVOM de Maule (2/2) ▪ SIVU AEP La Falaise- Nezel ▪ Syndicat mixte de la maison de la justice et du droit du Val de Seine ▪ SIVOM d'Ecquevilley, Bouafle, Chapet et Flins (2/2) (<i>autres actions environnementales</i>)

Note : En ligne, les compétences retenues sont celles des Communautés de Communes telles que les définit le code général des collectivités territoriales